

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 7

Register: Programme d'activité 1974/1975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Bauer concluait sa conférence en formulant le vœu que la prospective non seulement puisse se rapprocher du concret, mais également susciter l'enthousiasme dans le cadre régional.

Le texte de la conférence de M. G. Bauer a paru intégralement dans le Bulletin No 6/74 du mois de juin.

Agape

La Municipalité de Delémont offrit l'apéritif à l'Hôtel de Ville, et M. Adrien Schaffner, vice-maire et député, apporta les souhaits de bienvenue au nom du Conseil communal de Delémont.

Puis ce fut le déjeuner au Restaurant Saint-Georges.

Programme d'activité 1974/1975

L'ADIJ poursuivra son activité, quoiqu'il arrive le 23 juin.

Elle continuera de défendre les intérêts des sept districts du Jura.

En tout premier lieu, l'ADIJ doit être l'agent de coordination et le centre de collaboration du Jura sur le plan socio-économique. Elle attache une importance toute particulière à la coordination des activités de toutes les associations jurassiennes à but économique.

La collaboration peut avoir pour base la similarité, la contiguïté et même le contraste. Quant aux formes de la collaboration, elles peuvent être institutionnelles (par représentation dans les organes), contractuelles ou « coopérationnelles ». Il est inutile d'insister sur les deux premières formes ; elles sont suffisamment connues. Quant à la troisième, les relations « coopérationnelles », elle se fera soit par l'aide, le concours ou l'appui, mais de façon informelle, du moins à court terme.

L'ADIJ qui couvre l'ensemble des sept districts du Jura devra veiller à une saine coordination et planification des activités économiques et sociales (sauf celles ayant trait à l'économie des loisirs) entre les différentes régions du Jura. Elle devra aussi se charger de certaines relations avec l'extérieur.

En un mot, elle devra veiller aux dangers qui guettent toute collectivité régionale pluraliste : « Force-les de bâtir ensemble une tour et tu les changeras en frères. Mais si tu veux qu'ils se haïssent, jette-leur du grain. »

A court et moyen termes, le secrétariat, avec la Direction, le Comité central et les commissions, s'attachera aux tâches suivantes :

- continuer la réorganisation de l'appareil administratif de l'ADIJ ;
- réviser les règlements des commissions après l'adoption des nouveaux statuts ;
- diversifier la campagne de recrutement tant du point de vue régional que socio-professionnel ;
- réorganiser et moderniser le bulletin de l'ADIJ « Les Intérêts du Jura ;
- lancer une enquête générale auprès de tous les membres de l'ADIJ afin de savoir ce qu'ils attendent de leur association ;
- afin d'aider le secrétaire général dans son rôle d'animateur et ses travaux de recherche, créer une commission de prospective de l'ADIJ ;
- mettre sur pied un office de documentation économique et statistique

se rapportant au Jura, cela en collaboration avec la commission économique, le délégué au développement économique, les bureaux fédéral et cantonal de statistiques, et éventuellement d'autres institutions intéressées ;

- recenser les étudiants jurassiens et leur offrir la possibilité d'orienter leurs travaux académiques sur des thèmes jurassiens ;
- organiser un débat général sur les thèses CK 73 (conception directrice de l'aménagement du territoire) afin d'apporter la conviction et d'emporter l'adhésion des milieux les plus larges à une défense globale du Jura en la matière ;
- mettre en relation les aménagistes des communes d'une même région afin d'éviter la confusion ;
- organiser des déjeuners-débats avec des personnalités de passage dans le Jura.

LES COMMISSIONS

- **la commission des affaires communales** aidera le secrétaire général à rendre opérationnelle l'Association des communes jurassiennes. Elle devra par ailleurs aider les communes dans l'élaboration de leurs règlements et entreprendre une enquête sur les avantages et les inconvénients des résidences secondaires dans les communes jurassiennes ;
- **la commission agricole** s'attachera à la constitution de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle terminera et publiera une vaste enquête sur la propriété foncière dans les Franches-Montagnes ;
- **la commission pour la formation professionnelle** mettra sur pied la 18^e journée des apprentis méritants. Elle envisage d'organiser une journée-débat avec les apprentis et d'étudier ce que sont devenus les apprentis méritants de ces dernières années. D'autre part, l'ouverture d'un office régional de bourses est toujours à l'étude ;
- **la commission des forêts et du bois** reverra tout le problème de son activité dans le cadre du marché des bois et de la collaboration entre producteurs et utilisateurs. Le problème de l'approvisionnement de l'industrie du bois (scierie, fabrique de papier, d'aggloméré, etc.) sera revu d'une façon globale ;
- **la commission pour la protection de la nature** établira la destination fonctionnelle et temporelle des réserves naturelles. Elle s'emploiera aux protections linéaires suivantes : protection des paysages francs-montagnards le long des routes où le libre parcours est supprimé, protection des cours d'eau et mise en place de nouvelles haies ;
- **la commission sociale** articulera son travail autour de quatre axes : documentation (vulgarisation des études, répertoires), information (conférences, séminaires), animation (développement des contacts, étude des normes d'équipement dans les institutions pour enfants et adolescents) et quatrièmement, formation et perfectionnement des travailleurs sociaux. Ce travail sera dominé par un souci de coordination et de planification des activités à but social ;
- **la commission pour la sauvegarde du patrimoine** préparera de façon intensive l'année européenne du patrimoine architectural (1975). Elle recensera dans tout le Jura les sites ou objets dignes d'intérêt et poursuivra son action de conservation et de restauration, notamment : Château de Pleujouse, cœur de l'église du Noirmont, martinet de Corcelles, route romaine de la Tanne, etc. ;
- **la commission pour l'aménagement du territoire** (en collaboration avec la commission agricole, la commission pour la protection de la nature et la commission économique) s'atta-

chera plus particulièrement à l'établissement du plan directeur des sites, qui avec le plan des agglomérations et celui des communications, formera le plan directeur d'occupation du sol du Jura. Une attention toute particulière sera dévolue aux problèmes des carrières et des villages de vacances ;

- **la commission du trafic ferroviaire** défendra les intérêts du Jura dès la première ébauche du futur cadre-horaire 1975-1977 et les correspondances ferroviaires et postales. Elle étudiera également les moyens de développer le trafic international à travers le Jura, le doublement de la ligne du pied du Jura et du tronçon Longeau-Aesch et enfin la mise en circulation de trains-navettes sur les voies horlogères. Elle veillera encore à l'amélioration du matériel roulant et mettra à l'étude le système des horaires cadencés ;
- **la commission économique** (qui vient d'être créée), après avoir désigné un bureau, jouera un rôle de coordination entre les différentes études entreprises au niveau de l'ensemble du Jura. Le cas échéant, elle déclenchera des études complémentaires. Son deuxième rôle sera la diffusion d'informations économiques (par ex. : bourse d'emploi) utiles à l'implantation et à l'extension d'entreprises dans le Jura. Cette commission pourra collaborer avec des organismes déjà existants ;
- **les commissions routière et du tourisme pédestre**, qui ne sont pas propres à l'ADIJ, mais constituées par des délégations de différentes associations jurassiennes, seront l'objet de notre appui et de notre confiance dans leurs importants travaux.

Enfin, les organes de l'ADIJ

- se chargeront de favoriser l'implantation de nouvelles industries dans le Jura, tout en cherchant à connaître les problèmes de celles déjà existantes afin de fortifier les conditions de leur prospérité ;
 - étudieront les modalités d'une collaboration entre les organisations syndicales et l'ADIJ ;
 - soutiendront tous les efforts déployés afin de développer nos axes essentiels de communication ;
 - se préoccuperont avec une attention soutenue de la maîtrise foncière et de la préservation de cette matière première qui commence à faire cruellement défaut : le sol ;
 - étudieront le problème des résidences secondaires, et cela en collaboration avec d'autres organisations jurassiennes. Nos villages ne doivent pas perdre leurs caractères spécifiquement jurassiens ;
 - chercheront à maintenir l'équilibre, équilibre aujourd'hui disparu sur le Plateau, entre vrais paysages, vraies industries et vraie agriculture.
- L'harmonie est un atout essentiel du Jura, elle doit être préservée.

Tout ces problèmes sont ardues et délicats. L'impatience nous prend souvent devant leur urgence et les difficultés de les concevoir ou de les réaliser.

Nous restons persuadés que rien n'est impossible à ceux qui luttent ensemble et avec opiniâtreté.

Ce programme appelle votre appui ; nous vous invitons à nous l'accorder.

Au nom de l'ADIJ

Le président central :
F. SAVOYE

Le secrétaire général :
F. LACHAT